

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-1/11

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023729-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Aménagement de la Scandibérique. Convention avec la Commune de Compans.

Dans le cadre de la Scandibérique, le Département a décidé de mettre en place la signalisation directionnelle de jalonnement de cet itinéraire cyclable sur le territoire de la Commune de Compans. La Convention entre la Commune et le Département définit les modalités de jalonnement et d'entretien des voies et chemins empruntés.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Département n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives à au vote du budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les termes de la convention entre la Commune de Compans et le Département dont le projet figure en annexe de la présente délibération, relative à l'aménagement de la Scandibérique sur le territoire de la Commune de Compans.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom du Département.

Article 3 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération « Liaisons cyclables (DI19 et DI21) » de l'action « Liaisons douces ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :


Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne